

UVSQ

université PARIS-SA

TAXE APPRENTISSAGE

En 2023, les modalités de la taxe apprentissage changent

Le solde de la Taxe d'Apprentissage sera collecté directement par l'Urssaf ou la MSA via la DSN - Déclaration Sociale Nominative. Il représente désormais 0,09% de la masse salariale.

Chaque entreprise s'acquitte du paiement du solde de la taxe d'apprentissage, avec un prélèvement qui intervient le 5 ou le 15 mai, via la DSN d'avril 2023. Les fonds sont ensuite transmis à la Caisse des Dépôts.

À compter du **25 mai 2023**, connectez-vous sur la plateforme SOLTÉA afin de flécher les fonds issus du solde de votre Taxe d'apprentissage.

Vous souhaitez verser votre solde TA à l'IUT de Mantes : utilisez le code UAI 0782117C

Vous souhaitez flécher votre solde TA à une formation de l'IUT de Mantes en particulier :

vous pouvez indiquer le code RNCP de la formation choisie.

Codes RNCP des formations BUT :

Génie Civil : RNCP35482

Génie Industriel et Maintenance : RNCP35499

Génie Mécanique et Productique : RNCP35466

Gestion des Entreprises et des Administrations : RNCP35375

Techniques de Commercialisation : RNCP35356

Pourquoi nous soutenir ?

Le dernier versement de la taxe apprentissage a permis de :

- Renouveler le matériel d'une salle informatique pour nos formations du tertiaire (Techniques de commercialisation et Gestion des Entreprises et des Administrations)
- Acquérir un banc de régulation de températures pour les TP du département Génie Industriel et Maintenance,
- Acquérir un logiciel de construction pour le département Génie Civil-Construction Durable,
- Acquérir du logiciel LabVIEW de développement de systèmes pour les applications de tests, de mesure et de contrôle/commande qui permet d'accéder rapidement au matériel et aux informations sur les données,
- Acquérir de matériaux composites dans le cadre des TP en BUT Génie Mécanique et Productique,
- Acquérir le logiciel de jeux d'entreprise destiné à la gestion de projet.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Contact : taxeapprentissage-iutmantes@uvsq.fr